

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE



Rapport d'activités principales
(1^{er} août – 31 décembre 2020)

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'activités principales
(1^{er} août – 31 décembre 2020)



Au cours du deuxième trimestre de 2020, notre **première priorité** consistait à faire en sorte que l'Assemblée poursuive et étende ses activités, et qu'elle mène à bien son programme de travail de 2020. Pour y parvenir, j'ai proposé une approche qui combine l'innovation institutionnelle et l'orientation stratégique. Ainsi, la Commission permanente élargie de l'Assemblée, ouverte à la participation de toutes et tous les membres de l'Assemblée, a adopté deux séries de rapports traitant respectivement des conséquences de la pandémie de Covid-19 et des aspects de l'utilisation de l'intelligence artificielle relatifs aux droits humains. La défense de l'égalité et la promotion de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ont été l'une des principales priorités transversales de nos activités.

Notre **deuxième priorité** était de faire en sorte que l'Assemblée puisse continuer à s'acquitter de ses fonctions et à mener ses travaux et ses activités en 2021, malgré les difficultés persistantes et les conséquences négatives de la pandémie. Tel était le but de l'opération « PACE Reboot ». Notre objectif était de créer la possibilité, dans le cadre de notre règlement, de tenir les réunions de l'Assemblée à titre exceptionnel dans un format « hybride » ou intégralement en ligne. Parallèlement, nous voulions permettre à l'Assemblée de remplir ses obligations conventionnelles et statutaires concernant l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme et des plus haut-e-s personnalité-e-s officielles du Conseil de l'Europe grâce à une procédure électorale complémentaire.

Notre **troisième priorité**, durant cette période, visait à continuer à soutenir le principe de l'environnement en tant que droit humain et à promouvoir l'idée de rédiger un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme assurant une protection substantielle du droit de vivre dans un environnement sain, sûr et propre. Pour promouvoir cette idée, le Président de l'APCE a collaboré étroitement avec tous les membres et toutes les commissions pertinentes de l'Assemblée, les présidences du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et d'autres entités pertinentes au sein de l'Organisation. Parallèlement, le Président a engagé des discussions au plus haut niveau politique avec d'autres organisations régionales et internationales, préparant ainsi le terrain pour un vaste débat de l'Assemblée sur l'environnement en tant que droit humain, avec la participation de dirigeants de niveau mondial.

Notre **quatrième priorité** portait sur le renforcement continu des relations intra-institutionnelles au sein du Conseil de l'Europe, grâce à la dynamique du trilogue. Cela nous a permis d'aborder de façon coordonnée et complémentaire des questions politiques telles que la situation au Bélarus à la suite des élections présidentielles du 9 août 2020.

Notre **cinquième priorité** visait à continuer à renforcer les liens avec les parlements nationaux et les partenaires internationaux. Dans ce contexte, une série d'auditions nationales, avec la participation de représentant-e-s de l'Assemblée et d'expert-e-s du Conseil de l'Europe, ont été organisées dans le cadre de la « Route 47 » virtuelle. Parallèlement, le Président de l'APCE a prononcé des allocutions devant plusieurs assemblées internationales partenaires et a effectué plusieurs visites de travail dans des États membres ainsi qu'au siège des Nations Unies à New York.

En **2021**, l'Assemblée développera encore davantage la dynamique actuelle en soutenant la Présidence allemande dans ses efforts pour promouvoir l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme, en préconisant une approche fondée sur des principes clairs de l'environnement en tant que droit humain et en encourageant la rédaction d'un instrument juridiquement contraignant sur les aspects de l'utilisation de l'intelligence artificielle relatifs aux droits humains. L'Assemblée continuera de défendre l'égalité et de promouvoir la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui est le traité contraignant le plus avancé et le plus global en matière de lutte contre la violence envers les femmes et les filles.

Rik Daems
Président de l'Assemblée parlementaire

Mener à bien le programme de travail de 2020 de l'Assemblée : la Covid-19 et l'intelligence artificielle comme thèmes principaux

Au cours du premier trimestre de 2020, les activités de l'Assemblée ont été marquées par les effets de la crise sanitaire sans précédent liée à la Covid-19, qui a entraîné des mesures de confinement dans la plupart des États membres du Conseil de l'Europe. Comme indiqué dans mon rapport précédent, grâce à une approche innovante et créative de l'organisation du travail de l'Assemblée, à l'utilisation des nouvelles technologies de communication pour organiser des réunions et des événements en ligne, ainsi qu'à l'engagement et au travail considérable des membres de l'Assemblée et de son Secrétariat, l'Assemblée a continué à être pleinement opérationnelle.

Au cours du deuxième trimestre de 2020, notre **première priorité** consistait à faire en sorte que l'Assemblée poursuive et étende ses activités afin de mener à bien son programme de travail de 2020 et de fournir les résultats attendus.

Pour y parvenir, le Président de l'APCE a dirigé les efforts qui ont donné lieu à une approche combinant l'**innovation institutionnelle** et l'**orientation stratégique**.

S'agissant des aspects institutionnels, vu l'évolution de la situation liée à la Covid-19 au cours de l'été, il était devenu évident que les circonstances sanitaires ne permettraient pas la tenue d'une partie de session physique de l'Assemblée en octobre 2020. C'est pourquoi le Président de l'APCE, en étroite consultation et coordination avec les structures dirigeantes de l'Assemblée, a recommandé de remplacer cette partie de session par une série de réunions à distance de la **Commission permanente**, qui seraient ouvertes à tous les membres de l'Assemblée (la Commission permanente « élargie »). L'objectif était de permettre à autant de membres que possible de participer aux débats et de faire entendre une diversité d'opinions reflétant l'éventail politique. Ainsi, **cinq réunions élargies de la Commission permanente ont été organisées**, respectivement le 15 septembre, les 12 et 13 octobre, les 22 et 23 octobre, le 20 novembre et le 4 décembre 2020.

S'agissant des priorités stratégiques des travaux de l'Assemblée, le président de l'APCE a suggéré de focaliser les activités de l'Assemblée sur la base d'une **approche thématique** en regroupant les rapports traitant de deux questions principales, à savoir les conséquences de la pandémie de Covid-19 et l'intelligence artificielle. Cette approche a permis de mieux coordonner les travaux de nos commissions et d'exploiter des synergies avec les présidences grecque et allemande du Comité des Ministres.

En ce qui concerne **les conséquences de la pandémie de Covid-19**, l'Assemblée a adopté les cinq rapports suivants :

- ▶ Enseignements à tirer pour l'avenir d'une réponse efficace et fondée sur les droits à la pandémie de Covid-19;
- ▶ Les démocraties face à la pandémie de Covid-19;
- ▶ Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur les droits de l'homme et l'État de droit;
- ▶ Les conséquences humanitaires de la pandémie de Covid-19 pour les migrants et les réfugiés;
- ▶ Garantir les droits humains en temps de crise et de pandémie : la dimension de genre, l'égalité et la non-discrimination.

Les résolutions et recommandations adoptées ont été prises en compte lors de la rédaction de la Déclaration d'Athènes proposée par la présidence grecque. Dans son allocution à la **130^e session du Comité des Ministres**, le président de l'APCE a salué la Déclaration d'Athènes en tant que réponse politique à la situation très difficile liée

à la Covid-19, qui souligne les lignes rouges à ne pas franchir pour défendre la démocratie, les droits humains et l'État de droit. Par la suite, la Commission permanente élargie s'est réunie le 20 novembre 2020, a tenu un débat d'actualité et a adopté à l'unanimité une **déclaration** de l'Assemblée approuvant la Déclaration d'Athènes soumise par la présidence grecque du Comité des Ministres.

La déclaration de la Commission permanente fixe le programme de travail de l'Assemblée en ce qui concerne le suivi de la situation relative à la pandémie de Covid-19, y compris la préparation des **cinq rapports supplémentaires** suivants :

- ▶ L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'éducation et la culture ;
- ▶ L'impact de la Covid-19 sur les droits de l'enfant ;
- ▶ Vers un vaccin contre la Covid-19 : considérations éthiques, juridiques et pratiques ;
- ▶ Surmonter la crise socio-économique déclenchée par la pandémie de Covid-19 ;
- ▶ - Protéger les piliers de la démocratie en période de crises sanitaires.

S'agissant de l'**intelligence artificielle**, les sept rapports suivants ont été adoptés, qui traitent de différents aspects et des conséquences de l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la démocratie, les droits humains et l'État de droit :

- ▶ La nécessité d'une gouvernance démocratique de l'intelligence artificielle ;
- ▶ Prévenir les discriminations résultant de l'utilisation de l'intelligence artificielle ;
- ▶ Le rôle de l'intelligence artificielle dans les systèmes de police et de justice pénale ;
- ▶ Intelligence artificielle et santé : défis médicaux, juridiques et éthiques à venir ;
- ▶ Intelligence artificielle et marchés du travail : amis ou ennemis ? ;
- ▶ Aspects juridiques concernant les « véhicules autonomes » ;

Les interfaces cerveau-machine : nouveaux droits ou nouveaux dangers pour les libertés fondamentales ?

Les résolutions et recommandations de l'Assemblée ont alimenté les priorités de la présidence allemande et les travaux du secteur intergouvernemental.

Le 15 décembre 2020, le Président de l'APCE a présenté les principales conclusions des travaux de l'Assemblée lors de la réunion plénière du **Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)**. Dans son allocution, le Président de l'APCE a salué le travail des expertes et experts intergouvernementaux qui ont préparé une vaste étude de faisabilité sur la réglementation de l'utilisation de l'intelligence artificielle. Soulignant que l'autorégulation et les principes éthiques n'offrent pas une réponse suffisante et appropriée aux implications de l'intelligence artificielle en matière de droits humains, le Président de l'APCE a vivement plaidé pour l'élaboration d'un instrument juridique contraignant dans ce domaine. L'Assemblée continuera de suivre et de soutenir le travail du CAHAI en 2021.

Enfin, il est important de mentionner que l'intégration d'une perspective de genre, en tant que question transversale, demeure une préoccupation prioritaire dans les travaux et activités de l'Assemblée. L'Assemblée a préparé plusieurs rapports importants et a publié d'utiles recommandations sur la promotion de **l'égalité et la lutte contre la violence envers les femmes**. La pandémie de Covid-19 a exacerbé encore davantage les inégalités, et touche les femmes de façon disproportionnée. L'Assemblée est d'avis que la brusque augmentation de la violence envers les femmes lors des confinements est un échec dangereux appelant une action urgente. Dans ce contexte, l'Assemblée a continué à soutenir activement la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) et a pris fermement position contre les attaques et les contrevérités visant la Convention, qui cherchent à entraver sa mise en œuvre effective et à empêcher de nouvelles signatures et ratifications. L'Assemblée continue à défendre l'importance et la valeur ajoutée de la Convention, sa contribution à l'éradication de la violence envers les femmes et la violence domestique ainsi qu'à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'Assemblée a mis en garde contre une remise en question des objectifs de la Convention, qui serait contraire aux valeurs de dignité humaine et de droits fondamentaux énoncées dans les normes de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Convention d'Istanbul.

Préparer l'avenir : l'opération « PACE Reboot »

Notre **deuxième priorité** a consisté à nous assurer que l'Assemblée pouvait continuer de remplir ses fonctions et de mener ses travaux et ses activités en 2021, malgré les difficultés et les conséquences négatives que continue d'entraîner la pandémie. Tel était le but de l'**opération « PACE Reboot »**.

Le principal objectif de l'opération « PACE Reboot » était d'**adapter le Règlement de l'Assemblée à la nouvelle situation**, en ouvrant la possibilité de tenir, dans des **circonstances exceptionnelles**, des réunions de l'Assemblée en format « hybride » ou entièrement à distance. Dans le même temps, nous avons décidé d'instaurer une procédure électorale complémentaire pour l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme et des haut fonctionnaires du Conseil de l'Europe, pouvant être déclenchée dans des circonstances exceptionnelles lorsque l'Assemblée ne peut pas se réunir au complet en présentiel. L'Assemblée pourrait ainsi continuer de remplir ses **obligations statutaires et conventionnelles**.

Le Bureau de l'Assemblée a demandé à la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de préparer les modifications nécessaires. Le rapport a été adopté à l'unanimité par la Commission permanente élargie le 20 novembre 2020. L'adoption des modifications au Règlement a permis au Bureau de l'Assemblée, qui s'est réuni le 9 décembre 2020, de décider de tenir la première partie de session plénière de 2021 de l'Assemblée de manière hybride, permettant à ses membres de se connecter à distance ou d'être présent-e-s à Strasbourg.

En parallèle, le Président de l'APCE et le Secrétaire Général de l'Assemblée ont tenu plusieurs **consultations avec les autorités françaises** afin de s'assurer que toutes les mesures nécessaires, notamment des tests sur place durant la semaine de session de l'Assemblée, étaient mises en place et que les protocoles sanitaires et les exigences en matière de distanciation physique seraient dûment respectés. Le Président de l'APCE a également adressé une **lettre aux président-e-s des parlements de tous les États membres du Conseil de l'Europe** afin d'obtenir leur soutien et de les encourager à créer les conditions nécessaires pour permettre aux membres de l'Assemblée de participer à la partie de session de janvier 2021 – qu'elles ou qu'ils se déplacent à Strasbourg ou se connectent à distance en visioconférence.

Il importe de souligner que la tenue de réunions hybrides ou à distance de l'Assemblée et de ses organes est et doit rester une **mesure exceptionnelle**. Dès que la situation liée à la Covid-19 s'améliorera et que les restrictions sanitaires et en matière de déplacements seront levées, l'Assemblée devra reprendre son fonctionnement normal et se réunir en présentiel. Le travail en réseau et les contacts interpersonnels entre parlementaires des 47 États membres, invité-e-s spéciaux, États observateurs et partenaires pour la démocratie sont essentiels non seulement au bon fonctionnement de l'Assemblée, mais aussi au fonctionnement efficace de la coopération et de la diplomatie parlementaires.

Se consacrer à une nouvelle génération de droits humains : faire reconnaître le droit à l'environnement comme un droit humain

Notre **troisième priorité** a consisté à continuer d'œuvrer à la reconnaissance du droit à l'environnement comme un droit humain, en plaidant pour l'élaboration d'un **protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme** qui accorde une protection substantielle au droit de vivre dans un environnement sain, sûr et propre. À cet égard, l'Assemblée a poursuivi son travail en s'appuyant sur le bilan de la présidence géorgienne du Comité des Ministres qui a inscrit l'environnement et les droits humains au rang de ses principales priorités.

La **Conférence sur les « Droits de l'homme pour la planète »** organisée à la Cour européenne des droits de l'homme a été l'occasion de présenter les priorités du Président à cet égard et les plans de travail de l'Assemblée dans ce domaine. Reconnaisant le rôle et la contribution de la Cour européenne des droits de l'homme qui a abordé de façon indirecte la question de l'environnement dans sa jurisprudence, le Président de l'APCE a fait valoir qu'une approche fondée uniquement sur la jurisprudence n'était pas viable sur le long terme. Le Président a démontré la nécessité d'un **changement de paradigme** où l'environnement serait considéré comme une question de principe et non pas simplement comme une question politique.

En outre, le Président de l'APCE a soulevé la question de la reconnaissance du droit à l'environnement comme un droit humain lors de réunions de haut niveau, notamment avec le **Secrétaire Général des Nations Unies** António Guterres, le **Secrétaire Général de l'OCDE** Angel Gurría et **Sa Sainteté le pape François**. Les interlocuteurs de l'Assemblée se sont accordés à dire que l'environnement devrait bénéficier d'une protection substantielle en tant que droit humain et ont exprimé leur soutien à l'aspiration du Conseil de l'Europe à devenir la principale organisation régionale de défense des droits humains à faire respecter ce principe. Ils se sont également accordés sur la nécessité et l'importance d'explorer les synergies qui pourraient être davantage renforcées concernant le changement climatique et le soutien apporté aux États membres pour « verdir » leur économie et promouvoir le développement durable.

Dans l'esprit de conserver une approche thématique, en 2021, les travaux des commissions générales de l'Assemblée seront centrés sur le programme environnemental, de façon à produire, pour l'une de nos prochaines parties de session de 2021, une série de rapports abordant les différents aspects liés à l'environnement et aux droits humains et, in fine, présenter des recommandations concrètes sur les instruments juridiquement contraignants et non contraignants, ainsi que sur les mesures politiques à prendre par les gouvernements et les parlements.

Les **rapports** suivants sont ainsi en cours d'établissement :

- ▶ Crise climatique et État de droit ;
- ▶ Ancrer le droit à un environnement sain : la nécessité d'une action renforcée du Conseil de l'Europe ;
- ▶ Examen des questions de responsabilité civile et pénale dans le contexte du changement climatique ;
- ▶ Une démocratie plus participative pour faire face au changement climatique ;
- ▶ La lutte contre les inégalités dans l'accès aux droits environnementaux ;
- ▶ Climat et migrations ;
- ▶ Politiques en matière de recherche et protection de l'environnement ;
- ▶ Inaction face au changement climatique – une violation des droits de l'enfant ;
- ▶ Impact des conflits armés sur l'environnement transfrontalier.

Nous chercherons à les réunir au sein d'un vaste débat lors des prochaines parties de session, avec la participation d'éminentes personnalités du monde entier et d'autres acteurs compétents de la société.

Relations intra-institutionnelles au sein du Conseil de l'Europe : renforcer la dynamique du « trialogue »

Notre **quatrième priorité** durant cette période a été de poursuivre et de renforcer les **consultations du trialogue** en tant qu'outil précieux pour coordonner les activités de l'Assemblée parlementaire, du Comité des Ministres et de la Secrétaire Générale, particulièrement en réponse à des enjeux politiques majeurs.

L'un de ces enjeux a été la **situation au Bélarus** après l'élection présidentielle du 9 août 2020. S'exprimant au nom de l'Assemblée parlementaire en réaction aux manifestations massives et au recours disproportionné à la force par les services répressifs et les militaires contre des manifestants pacifiques, le Président de l'APCE a appelé les autorités à **mettre immédiatement fin à la violence**, à libérer toutes les personnes arrêtées et à mener rapidement une enquête transparente, exhaustive et impartiale sur tous les cas de violences et brutalités policières. En outre, le Président de l'APCE a exprimé ses vives préoccupations concernant le fait qu'en raison d'irrégularités présumées dans le processus électoral et d'un système électoral déficient, l'élection était loin d'être libre et équitable et ne respectait pas les normes internationales pour des élections démocratiques, ni les engagements du Bélarus en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits humains.

À la suite de consultations dans le format du trialogue, le Président de l'APCE, le Président du Comité des Ministres et la Secrétaire Générale ont publié **deux déclarations communes** appelant le Bélarus à honorer ses engagements internationaux en respectant les libertés fondamentales d'expression et de réunion, et en engageant de toute urgence **dans le pays un dialogue inclusif et large** associant pleinement la société civile, afin de trouver une issue pacifique à la crise actuelle et d'ouvrir la voie aux réformes nécessaires dans l'intérêt de tous les citoyens bélarusses. Par ailleurs, la Commission des affaires politiques et de la démocratie de l'Assemblée a tenu, le 8 septembre 2020, une audition avec la participation du Président d de l'Assemblée, de l'ancienne candidate à la présidence du Bélarus, Svetlana Tikhonovskaya, et d'un représentant du Parlement du Bélarus.

Actuellement, l'Assemblée travaille à l'élaboration des **trois rapports** suivants, qui traitent des différents aspects de la situation au Bélarus et contribuent à la recherche d'une solution nationale à la crise politique majeure que connaît le pays :

- ▶ Nécessité urgente d'une réforme électorale au Bélarus ;
- ▶ Les violations des droits de l'homme au Bélarus nécessitent une enquête internationale ;
- ▶ Appel en faveur d'un processus politique national inclusif au Bélarus.

En outre, il importe de souligner que la Commission permanente élargie de l'Assemblée a tenu, le 15 septembre 2020, un débat d'actualité sur la situation au Bélarus et a adopté une **Déclaration appelant à un processus politique à la fois démocratique, transversal et inclusif au Bélarus**. La situation au Bélarus et la réponse du Conseil de l'Europe ont ensuite été examinées au sein du **Comité mixte**.

La situation au Bélarus restera l'une des priorités des activités de l'Assemblée en 2021 et demeurera au centre de la coopération intra-institutionnelle dans le cadre du trialogue. La coopération et la coordination au sein du trialogue viseront à explorer les voies de dialogue avec tous les acteurs politiques du Bélarus et à promouvoir les normes, l'expertise et les bonnes pratiques du Conseil de l'Europe, afin de faire en sorte que les normes paneuropéennes dans le domaine de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit guident les réformes nationales, y compris les réformes constitutionnelles et électorales, devant être menées dans le cadre d'un processus politique inclusif, ouvert et transparent.

Durant l'année 2021, l'Assemblée continuera de travailler dans la logique du trialogue, en cherchant à améliorer la coordination entre les organes statutaires et la Secrétaire Générale concernant les questions politiques ainsi que les priorités stratégiques du Conseil de l'Europe.

Relations avec les parlements nationaux et les partenaires internationaux : « Route virtuelle 47 »

Notre **cinquième priorité** a été la poursuite du développement des relations avec les parlements nationaux et les partenaires internationaux. Au cours de cette période, les parlements nationaux ont continué d'organiser **des auditions sur les conséquences of la pandémie de Covid-19**, en concentrant l'attention sur les domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe peut apporter son précieux savoir-faire. Le Président de l'APCE est intervenu par visioconférence dans plusieurs de ces réunions.

Le **Sénat espagnol** a organisé une audition sur l'impact de la pandémie sur les droits sociaux des personnes handicapées, avec la participation de M. Raul Canosa Usera, membre du Comité européen des droits sociaux pour l'Espagne. Au **Sénat belge**, l'Assemblée a apporté sa contribution à l'audition organisée par la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles sur la réponse des États membres du Conseil de l'Europe aux conséquences de la pandémie de Covid-19, avec la participation de M. Piero Fassino, Vice-Président de la Commission des questions politiques et de la démocratie, et d'un haut fonctionnaire de la Direction générale Droits de l'homme et État de droit du Conseil de l'Europe. Au **Parlement albanais**, le Président de l'APCE et la Rapporteuse générale de l'Assemblée sur la violence à l'égard des femmes, Mme Zita Gurmai, ont participé à une audition sur l'impact of la pandémie de Covid-19 sur les femmes.

L'Assemblée a poursuivi le développement de la coopération avec les assemblées parlementaires internationales. Le Président de l'APCE a participé à distance à la **5^e Conférence mondiale des Président·e·s de Parlement** (19 août 2020) organisée par l'Union Interparlementaire, où il a mis l'accent sur les travaux de l'Assemblée pour faire face aux conséquences de la pandémie de Covid-19 et souligné le rôle des parlements nationaux dans la gestion de défis mondiaux comme le changement climatique et la défense de l'environnement envisagé comme un droit humain. S'adressant au Conseil de l'**Assemblée interparlementaire des États membres de la Communauté des États indépendants** (AIP-CEI, 27 novembre 2020), le Président de l'APCE a partagé avec les Président·e·s de Parlement des États membres de la CEI les rapports de l'Assemblée sur les conséquences de la pandémie de Covid-19 et les a appelés à soutenir l'élaboration d'un instrument juridique contraignant instaurant une protection matérielle du droit de vivre dans un environnement sain, propre et sûr. Le Président de l'APCE a également adressé un message vidéo à la séance plénière du **Parlement du Benelux**, qui a organisé un débat thématique sur les leçons apprises de la pandémie (11 décembre 2020).

Le Président de l'APCE a développé et renforcé les contacts avec nos partenaires aux Nations Unies, notamment lors de sa **visite de travail au Siège des Nations Unies** à New York, où il a rencontré le Secrétaire Général des Nations Unies, le Sous-Secrétaire général pour la Coordination stratégique et le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les discussions ont porté essentiellement sur des questions d'intérêt commun telles que l'environnement sous l'angle des droits humains, la gestion des conséquences et de l'impact de la Covid-19, la défense des droits humains, la promotion de l'égalité des sexes et l'éradication des violences à l'égard des femmes.

Les visites du Président de l'APCE en Italie, au Vatican, en Grèce, en Fédération de Russie, au Portugal et au Siège des Nations Unies à New York ont offert des occasions de réunions à haut niveau et de promouvoir les travaux de l'APCE, d'obtenir du soutien pour ses domaines d'activité prioritaires, de renforcer la coopération avec les parlements nationaux et les autres partenaires régionaux et internationaux afin d'intensifier l'impact de notre travail et d'examiner les possibilités de coopération avec les structures parlementaires pertinentes des États-Unis (le Congrès et le Sénat).

Prochaine étape : les priorités thématiques de 2021

L'année 2020 a été marquée par des défis sans précédent, à de nombreux égards, notamment en raison de la longue durée et des graves effets de la pandémie de Covid-19 sur nos vies, nos sociétés, nos institutions démocratiques et nos libertés fondamentales.

S'il y a une leçon à tirer de la pandémie, c'est sans aucun doute que nous devons souligner l'importance des libertés fondamentales et de la coopération multilatérale.

Il ne faut jamais considérer les libertés fondamentales, qui sont la pierre angulaire de nos sociétés, comme acquises. Elles ne peuvent être défendues et renforcées que par le dialogue et la coopération fondés sur le respect mutuel et l'adhésion aux valeurs fondamentales de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit.

« Les intérêts divisent, mais les valeurs unissent », telle était l'idée maîtresse du message politique du Président de l'APCE lors de son élection en janvier 2020. Aujourd'hui, ce message est plus que jamais opportun et approprié pour guider nos travaux et actions au cours de l'année 2021. **Défendre les valeurs de la démocratie, des droits humains et de l'État de droit répond à l'intérêt commun des 47 États membres** du Conseil de l'Europe et au-delà.

C'est pourquoi, en 2021, **l'Assemblée devrait continuer à relever les défis liés à la pandémie de Covid-19** en matière d'institutions démocratiques et de droits fondamentaux, ainsi qu'à promouvoir une approche de la vaccination qui soit équitable, inclusive, multilatérale et fondée sur des droits.

Parallèlement, l'Assemblée devrait intensifier ses efforts pour traiter **les priorités politiques stratégiques**.

L'une de ces priorités consiste à renforcer le caractère paneuropéen du système de la Convention européenne des droits de l'homme en **soutenant l'adhésion de l'Union européenne à la convention**. Nous devons pour cela travailler en étroite coordination avec la présidence allemande du Comité des Ministres, qui a inscrit l'adhésion de l'UE à la convention parmi ses priorités.

De même, il nous faut **répondre à l'émergence d'une nouvelle génération de droits**, tels que ceux liés à l'intelligence artificielle et à l'environnement. En prenant appui sur nos conventions, qui établissent des normes juridiques novatrices et uniques, et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, nous devons continuer à apporter un soutien politique à **l'élaboration d'un instrument juridique contraignant afin de réglementer l'utilisation de l'intelligence artificielle dans ses aspects touchant les droits humains**. Parallèlement, il est nécessaire continuer à promouvoir **l'établissement de solides garanties juridiques concernant l'environnement en tant que droit humain, sous la forme d'un protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme**.

Enfin, il faut continuer à **défendre l'égalité et la non-discrimination**, en particulier en luttant contre les manifestations de haine et de sexisme, notamment dans le monde politique, ainsi qu'en œuvrant pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. La **Convention d'Istanbul**, cible d'attaques croissantes au niveau national et international, **doit être fermement soutenue et défendue**.

ANNEXE I – LISTE DE DÉCLARATIONS août-décembre 2020

21/12/2020 | Message de fin d'année de Rik Daems : prenez soin de vous, et travaillons ensemble pour relever les défis de l'année à venir

14/12/2020 | Responsables des Nations unies et de l'APCE : la construction d'un environnement sûr, propre, sain et durable doit devenir un 'principe contraignant'

09/12/2020 | Deux priorités pour la Journée des droits de l'homme : une démocratie en bonne santé et un environnement sain

01/12/2020 | Le Président de l'APCE participera à la cérémonie de remise du Prix Nord-Sud du Conseil de l'Europe à Lisbonne

26/11/2020 | Le Président de l'APCE et le Président de la Chambre des représentants du Maroc saluent les relations entre les deux organes

25/11/2020 | Une mesure concrète que les parlements peuvent prendre pour contribuer à éradiquer la violence à l'égard des femmes

23/11/2020 | Le Président de l'APCE salue le soutien de l'Assemblée à la Déclaration d'Athènes sur la manière dont les démocraties font face aux pandémies

20/11/2020 | Le Président de l'APCE déplore les attaques visant le chef de la délégation de l'Assemblée qui a observé les élections en Géorgie

04/11/2020 | La vie sera différente une fois la crise terminée, mais les valeurs et les libertés que nous partageons devraient rester les mêmes

03/11/2020 | Le Président de l'APCE condamne l'attaque terroriste à Vienne

06/10/2020 | Un droit légal à un environnement sain pousserait les gouvernements et les parlements à « passer au vert »

13/10/2020 | Bélarus : déclaration commune des leaders du Conseil de l'Europe

09/10/2020 | La peine de mort est une peine inhumaine et dégradante et son interdiction est un principe fondamental du Conseil de l'Europe

14/09/2020 | Le Président de l'APCE à l'occasion de la Journée de la démocratie : 'Nous devons tendre la main aux citoyens et rétablir la confiance dans la démocratie'

27/08/2020 | Bélarus : déclaration conjointe du Président du Comité des ministres, du Président de l'Assemblée et de la Secrétaire Générale

18/08/2020 | Bélarus : le Président de l'APCE encourage un processus politique national inclusif et des réformes démocratiques

10/08/2020 | Bélarus : le Président de l'APCE encourage un processus politique national inclusif et des réformes démocratiques

ANNEXE II

REVUE DE PRESSE

Rik Daems, Président de l'APCE – Liste sélective de la couverture médiatique (août à décembre 2020)

1. Μήνυμα Daems: Μείνετε ασφαλείς και έτοιμοι να αντιμετωπίσετε νέες προκλήσεις
[21/12/2020], Reporter.gr
2. Recht op gezond en leefbaar milieu wordt mensenrecht
[11/12/2020], Agentschap Belga
3. Le président de l'APCE salue le rôle de S.M. le Roi Mohammed VI dans le monde arabe et Son implication dans la lutte contre les changements climatiques
[27/11/2020], Le Matin
4. APCE: Chaque jour, 137 femmes en moyenne dans le monde sont tuées par un partenaire ou un membre de la famille
[26/11/2020], Ukraine Nouvelles
5. Committed to combating violence against women, Council of Europe announces co-operation between its Parliamentary Assembly and European Parliament
[26/11/2020], Agence Europe
6. Council of Europe reaffirms its commitment to protection of children against sexual abuse and warns about images produced by children themselves
[20/11/2020], Agence Europe
7. La Convention européenne des droits de l'homme a 70 ans
[04/11/2020], Ukrinform
8. Parliamentary Assembly of Council of Europe calls for international convention to regulate artificial intelligence
[23/10/2020], Agence Europe
9. Parliamentary Assembly adopts a new working method in order to carry more weight in decision-making process
[22/10/2020], Agence Europe
10. Human rights must not be collateral victim of COVID-19, warns Parliamentary Assembly of the Council of Europe
[15/10/2020], Agence Europe
11. Council of Europe leaders condemn continued violence against protesters in Belarus
[14/10/2020], Belapan
12. Rik Daems, le Président belge qui ne lâche pas Strasbourg
[14/10/2020], DNA
13. Rik Daems: Η θανατική ποινή είναι απάνθρωπη και εξευτελιστική τιμωρία!
[09/10/2020], Reporter.gr
14. Council of Europe is considering possibility of including right to healthy environment in European Convention on Human Rights
[06/10/2020], Agence Europe

15. Le Président de l'Assemblée parlementaire reçu en audience papale évoque l'environnement, les violences faites aux femmes et l'unité européenne
[23/09/2020], Agence Europe
16. Rik Daems évoque l'importance de la cohésion européenne avec le Pape : « nous étions sur la même longueur d'onde »
[22/09/2020], La Libre Belgique
17. Le Pape a reçu le Président de l'APCE, le sénateur belge Rik Daems
[21/09/2020], Agence belga / RTBF
18. Council of Europe's objective remains accession of Belarus, says Parliamentary Assembly
[15/09/2020], Agence Europe
19. Rik Daems (Open VLD) : « Nous voulons faire partie de la solution en Biélorussie »
[13/09/2020], La Libre Belgique
20. Solution will only come from the Belarusian people, says PACE President
[08/09/2020], Panorama / The Armenian Reporter
21. Bélarus : l'ex-candidate Svetlana Tikhanovskaïa appelle l'Europe à agir plus
[08/09/2020], Euronews
22. Belarus: opponent Svetlana Tikhanovskaya was heard by Political Affairs Committee of Council of Europe
[08/09/2020], Agence Europe
23. PACE President interview on Belarus
[08/09/2020], BBC News
24. Президент ПАСЕ: Беларуси необходимы всеобъемлющий национальный политический процесс и демократические реформы
[18/08/2020], Belapan
25. Президент ПАСЕ: Аплодирую смелости и решимости белорусского народа
[11/08/2020], Belapan
26. Выборы в Белоруссии были далеки от свободных и справедливых, считает глава ПАСЕ
[10/08/2020], RIA Novosti, RT, Izvestia
27. Глава ПАСЕ усомнился в честности белорусских выборов
[10/08/2020], TASS, Ren TV, Moskovskiy Komsomolets

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

